

moins dispendieuse que l'huile de colza, autrefois en usage aux stations de phares de cette province.

L'huile fournie l'année dernière par les messieurs Fitzgerald l'a été en vertu d'un contrat et coûte, livrée à Halifax et St. Jean, 27 cents le gallon ; à Québec 26 cents, à Montréal 25½ cents, et à Hamilton et Sarnia 24½ cents,—les entrepreneurs payant l'accise et les autres droits.

L'huile fournie en vertu de ce contrat devait avoir subi une double distillation, être extra raffinée dite *standard white*, non explosible à une épreuve de vapeur de 125° Fahrenheit, avoir un poids spécifique de 44° à 48° Baumé, à une température de 60° Fahrenheit, et devait éclairer brillamment sans encrouter ni jaunir la niche.

En dépit des nombreuses qualités exigées, cette huile, comme on peut s'en assurer en consultant le rapport de l'agent de ce département à Halifax, ne donne pas tout-à-fait satisfaction aux gardiens des phares dans la division de la Nouvelle-Ecosse.

La quantité fournie pour les phares en amont de Montréal a été de 17,142 gallons ; pour les phares du district de Québec, de la rive Nord du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, 37,073½ gallons ; aux phares de la Baie de Fundy, Nouveau-Brunswick, 9,451½ gallons ; et aux phares de la Nouvelle-Ecosse, 47,527 gallons : faisant un total de 111,194 gallons.

VAPEURS FÉDÉRAUX.

Les vapeurs sous le contrôle de ce ministère sont le steamer à hélice *Napoléon III*, le *Lady Head*, à hélice ; le *Druid*, à aubes ; le *Newfield*, à hélice ; le *Sir James Douglas*, à hélice ; le *Glendon*, à hélice ; le *Richelieu*, à aubes ; et deux petits vapeurs, le *Dolphin* et l'*Adèle*, employés au service de la police de rade de Québec pour maintenir l'ordre dans le port, à la demande des commissaires du havre.

L'année dernière cependant l'*Adèle* n'a pas été employé au service de la police de rade, mais sa machine et sa chaudière ont été employées comme moteur pour les tours des ateliers de l'agence de Québec.

En consultant le rapport de l'agent de Québec, on verra que le vapeur *Napoléon III* a été l'an dernier employé au transport des approvisionnements destinés aux phares de la côte nord du St. Laurent, du golfe et du détroit de Belle-Île, de la côte nord du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard.

Il a fait deux voyages à tous les phares du golfe, excepté ceux du Nouveau-Brunswick et ceux de l'Île du Prince-Edouard.

On trouvera dans le rapport de l'agent un relevé des voyages de ce vapeur depuis le premier juillet 1875 jusqu'à l'automne de 1876.

Le vapeur *Druid*, durant la saison dernière, a été affecté au transport des approvisionnements aux phares et sifflets d'alarme depuis la Pointe des Monts jusqu'à Montréal, et à faire le très important service des bouées du fleuve Saint-Laurent.

Dans le rapport de l'agent on trouvera un relevé des voyages de ce vapeur.